N° 279. Jeudi 23 Novembre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR TRIMESTRE:
Pour La Haye . fl. 7 — } Payable
la province . „ 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS:
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75.
BUREAUX POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, *Spui*, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Poten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, MERCREDI 22 NOVEMBRE.

Revue Politique.

Nous sommes encore aujourd'hui sans nouvelles de Berlin du 20. Le *Moniteur de Prusse* nous est bien parvenu, mais il ne contient rien d'important. Les dernières nouvelles du 19 faisaient pressentir la dissolution de l'assemblée nationale, mais les membres de la droite et du centre droit ont protesté d'avance contre une pareille mesure. Notre correspondance de Berlin nous communique quelques-uns des projets des membres de la gauche, qui ne tendaient à rien moins qu'à instituer une espèce de gouvernement provisoire.

On le voit, la situation est toujours la même. Le seul espoir qui reste encore, c'est de voir le parlement allemand de Francfort prendre les mesures énergiques dont il peut disposer pour mettre fin à un état de choses qui ne pourrait plus se prolonger sans danger. Notre correspondant nous mande que la plus grande anarchie règne déjà à Breslau. L'assemblée nationale de Francfort semble avoir compris la haute mission dont elle est chargée. Dans sa séance d'avant-hier, elle a émis un vote fort important en déclarant illégale et par conséquent nulle et non avenue la résolution des membres de la diète de Berlin sur le refus de l'impôt. Ce vote ne manquera pas d'exercer une heureuse influence sur les esprits en Prusse.

La *Gazette de Vienne* annonce aujourd'hui l'exécution à mort de M. Messenhauser, commandant en chef de la garde nationale de Vienne, convaincu d'avoir entretenu la révolte et d'avoir été la cause que les conditions de la soumission ont été violées à l'approche de l'armée hongroise. La même feuille donne aussi quelques explications sur l'exécution de Blum, qui a été un des plus grands agitateurs à Vienne et qui a lui-même soutenu, à main armée, les insurgés contre les autorités impériales.

Si nous en croyons une correspondance de Gratz, les hostilités doivent avoir commencé entre l'armée autrichienne et les Magyares. Un complot a été découvert à Agram, ce qui fournit de nouveaux éclaircissements sur les menées de Kossuth. Les principaux coupables ont été arrêtés.

La nouvelle d'une victoire remportée sur les Montagnards du Caucase par les troupes russes, sous le commandement du prince Argoutinsky Dolgorouky, nouvelle que nous avons déjà rapportée d'après le *Moniteur prussien*, se trouve pleinement confirmée. La *Gazette de Saint-Pétersbourg* du 8 novembre publie un rapport adressé à l'empereur par le commandant en chef du corps du Caucase. Ce rapport, qui est très-étendu, contient la nouvelle de la défaite des bandes nombreuses de Chamyl par le corps d'armée du Daghestan, sous les ordres de l'aide-de-camp général prince Argoutinsky Dolgorouki.

Schamyl, ayant fait dans les premiers jours du mois de septembre invasion dans le cercle militaire du Samour, et le colonel Roth n'ayant pu l'arrêter avec l'aide de la milice indigène, le corps que commandait ce dernier se réfugia dans le fort d'Akty. Schamyl alla aussitôt l'assiéger. Après plusieurs attaques acharnées, ses Murides étaient sur le point de s'en rendre maîtres, lorsque le prince Dolgorouki, informé de ce qui se passait, vola au secours des assiégés. Après avoir surmonté les plus grands obstacles, il parvint, le 22 septembre, au pied de la montagne, où Schamyl s'était fortifié dès qu'il avait été instruit de l'arrivée de renforts russes. Assailli dans cette position formidable, Schamyl opposa une vigoureuse résistance, mais, à la fin, il dut céder. Il se retira en désordre, laissant sur le champ de bataille 300 morts, 70 prisonniers et 3 étendards. Dans leur fuite, les Murides perdirent, en outre, 144 des leurs.

Le rapport que nous venons d'analyser se termine par la liste des généraux, officiers supérieurs et autres qui se sont le plus distingués, ainsi que par la désignation des grades, décorations et gratifications extraordinaires distribués à la suite de cette affaire. Quarante croix de l'ordre militaire de St-Georges sont accordées aux sous-officiers et aux soldats : l'empereur s'est fait aussi remettre les noms des veuves et des orphelins des braves morts au champ d'honneur.

Le décret de Radetzky qui frappe tous les habitants de la Lombardie qui possèdent quelque chose, d'une contribution extraordinaire, a fait l'objet d'interpellations à la chambre des députés sardes dans la séance du 15 novembre. Le ministre de l'intérieur de Sardaigne a répondu que non-seulement il avait protesté, mais qu'il avait réclamé auprès des gouvernements anglais et français, afin qu'ils s'interposassent pour empêcher la brutale exécution du bando de Radetzky. Ce n'est pas seulement le comte Borromeo, qui a été frappé, pour sa seule part, d'une contribution d'un million. Les Visconti, les Litta, les Pio, doivent également fournir chacun une pareille somme. Les biens de tous les habitants ainsi atteints et qui ne s'exécutent pas dans la huitaine, seront vendus au profit de l'Autriche sans égard aux hypothèques et autres droits des tiers.

On a appris avant-hier, à Paris, la mort de Méhémet-Ali, depuis longtemps, comme on sait, tombé en enfance. Son fils Ibrahim pacha, qui, il y a quelque temps, avait reçu de la Porte l'investiture de la vice-royauté d'Égypte, sous la réserve de la restituer à son père, dans le cas, peu probable, où ce dernier recouvrerait la raison, se trouve donc définitivement en possession de cette haute dignité. Mais on sait que sa santé est très-mauvaise, et le même paquebot qui a apporté en France la nouvelle de la mort du vieux Méhémet, a remis en même temps des lettres qui présentent comme désespérée la situation d'Ibrahim. S'il venait, en effet, à suivre son père au tombeau, ce serait, peut-être, une complication à ajouter à toutes celles qui ont surgi en Europe dans ces derniers temps.

On donne comme certain que le différend survenu entre le consul général de la république et le bey de Tunis a été arrangé. Le consul serait changé.

Les Cortès espagnoles sont décidément convoquées pour le 15 décembre. Le décret a dû paraître dans la *Gazette de Madrid* du 16 de ce mois.

L'Assemblée nationale de France devait voter, avant-hier, sur la proposition qui a pour but d'améliorer la position faite aux porteurs de bons et de livrets, par le décret qui a consolidé la dette du gouvernement envers eux. Elle consiste à leur faire délivrer des livrets spéciaux, où ils seraient crédités de la différence entre le taux de 71 60 et celui de 80, prix d'émission de la rente 5 p. c. qui leur a été attribuée. Cette différence porterait intérêt à 5 p. c. à compter du 7 juillet de cette année, et serait remboursable à partir du 1er janvier 1850.

Bien que la majorité des membres présents parût favorable à la proposition, elle n'a pu être adoptée, le scrutin ayant constaté un nombre insuffisant de votants. Ainsi, comme on le craignait, l'assemblée, qui a rejeté le décret de prorogation, se trouve, en quelque sorte, prorogée de fait, puisque ses délibérations se trouvent annulées par suite de l'absence d'un très-grand nombre de ses membres. Autant valait alors accepter franchement la prorogation.

Le goût pour les banquets, en France, se développe ; on les fait, les uns, chers, les autres à bon marché, mais on tâche de les rendre aussi nombreux que possible. Dans la journée de dimanche, pendant que la république du gouvernement avait son banquet de 300 couverts à l'Hôtel-de-Ville, banquet qui n'aura pas coûté moins de 30 mille francs, les démocrates avaient le leur au Château-Rouge. 2,000 convives venaient s'y asseoir, tous les représentants de la Montagne y prenaient part. Enfin, sur un autre point de Paris, 1,200 socialistes, composés surtout de femmes de tous rangs et de tout âge, les enfants de huit à neuf ans compris, sous la direction suprême de P. Leroux et de quelques autres représentants, faisaient une démonstration semblable. On doit trouver, depuis que ces banquets ne sont plus une cause de désordre immédiat, que la société aurait bien tort d'en concevoir la moindre inquiétude. Il est convenu de ne plus s'occuper de l'avenir ; on vit au jour le jour. On ne compte plus avec le désordre plus ou moins grand qui agite les esprits.

Il y a recrudescence dans la violence des clubs parisiens ; mais le fait que nous avons déjà signalé se dessine de mieux en mieux ; la république rouge se divise ; c'est pour le moment contre elle-même qu'elle se retourne.

L'arrêté royal contenant la composition du nouveau ministère, que nous avons publié dans notre numéro d'hier, était accompagné de deux autres arrêtés ; l'un, accordant démission honorable aux ministres intérimaires, et l'autre, conférant aux membres du cabinet les décorations suivantes :

Au vice-amiral Ryk, ministre de la marine, la croix de commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, en récompense des services qu'il a rendus dans sa longue carrière militaire ;

A MM. D. Donker Curtius, ministre de la justice, et à J. M. de Kempenaer, ministre de l'intérieur, les insignes de chevalier grand'-croix de l'ordre du Lion-Néerlandais ;

La croix de commandeur du même ordre à MM. Lightenvelt, Voet, van Bosse et à M. le baron van Heemstra, ministres intérimaires du culte catholique, de la guerre, des finances et du culte réformé.

Par le même arrêté, M. le baron Bentinck, envoyé néerlandais près la cour de Bruxelles, est nommé ministre d'Etat.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Paris, 20 novembre.

Il y a eu hier, chez M. Odilon-Barrot, un grand dîner, auquel assistaient plusieurs membres de la famille Bonaparte et quelques représentants, entr'autres, M. Abatucci. On pourrait presque appeler ce dîner *le dîner de la vice-présidence*. Les partisans de M. Louis Bonaparte disent que M. Odilon-Barrot sera vice-président de la république, si M. Louis Bonaparte est élu.

M. de Lamartine veut à tout prix obtenir un certain nombre de voix. Je ne connais encore qu'un seul journal de province, à l'exception des journaux de Saone et Loire, qui se soit prononcé en sa faveur. C'est l'*Eclaireur des Pyrénées* de Bayonne.

Les rédacteurs des principaux organes des journaux légitimistes des départements sont réunis en congrès à Paris. Deux ou trois séances ont eu lieu. Il est à-peu-près certain que la majorité se prononcera, très prochainement en faveur de M. Louis Bonaparte.

Les nouvelles de plusieurs départements méridionaux continuent à être défavorables à M. Louis Bonaparte. Marseille portera avec ensemble le général Cavaignac, et la majorité appartiendra dans le Vaucluse à M. Ledru-Rollin. Les légitimistes du Gard, qui ont fait triompher leur liste tout entière aux élections de mai, sont bien résolu à nommer le général Cavaignac. Ils se fondent sur ce que le gouvernement a donné à la ville de Nîmes, un préfet modéré, qui marche tout à fait d'accord avec le conseil municipal, composé exclusivement de légitimistes, et notamment avec le maire, qui est un ancien rédacteur de *La Gazette du Bas Languedoc*. Les municipalités du département entier sont organisées comme celles de Nîmes, et partout l'entente la plus complète règne entre les communes et le chef de l'administration. On peut ajouter à ces départements celui de l'Hérault, qui donnera le plus grand nombre de suffrages au général Cavaignac. Malgré ces nouvelles les amis de M. Louis-Bonaparte se disent assurés de la victoire. La fête de la constitution les avait un moment abattus ; ils reprennent courage. M. Casabianca, représentant de la Corse, est dans un état de jubilation continuelle. C'est un des partisans les plus dévoués de la famille Bonaparte.

On a annoncé samedi soir, dans un club, que M. Thoré, le fondateur de *la vraie république* et l'un des socialistes les plus compromis dans les affaires de juin, venait d'écrire de Londres au *comité central démocratique* une lettre, pour s'opposer à la candidature de M. Ledru-Rollin. L'orateur qui a parlé de ce fait a dit que *M. Thoré flétrissait M. Ledru-Rollin d'un mot qu'il ne repéterait pas*. Ce mot est celui de *traître*. Une partie de l'auditoire s'est mis à le crier sur tous les tons.

M. Ledru-Rollin a perdu tout son prestige aux yeux de la grande majorité des faubourgs. On l'accuse d'avoir fait battre le rappel le jour où Blanqui et Sobrier avaient organisé au Champ-de-Mars une manifestation pour renverser le gouvernement provisoire, et instituer un *comité de salut public*. On rencontre dans la plupart des clubs deux partis bien distincts les *rollinistes* et les *raspaillistes*. Le noyau qui a formé ce dernier camp, aujourd'hui passablement redoutable, est le club de Raspail uni au fameux club de Blanqui.

La pensée qui domine toutes les discussions dans les clubs, c'est que la république est sérieusement menacée. Tous les soirs, des cris d'alarme retentissent dans ces assemblées anarchiques qui se dissimulent en ce moment sous le nom de *Réunions électorales*.

Les journaux rendent compte aujourd'hui de deux banquets démagogiques qui ont eu lieu hier. Ils ne disent pas que M. Golowine, écrivain russe, a prononcé un discours de la dernière violence au banquet de la *Presse démocratique et sociale* contre l'empereur de Russie, qu'il appelle *le bourreau de la Pologne*, et contre l'infâme Windischgrætz.

Le gouvernement combat par tous les moyens la candidature de M. Louis Bonaparte. On vend des biographies de ce prince qui sont médiocrement élogieuses, et on crie dans les rues une *lettre de M. Louis Bonaparte au peuple français*, écrite dans le *Charabia* que parlent les Allemands naturalisés.

H.

P. S. J'apprends, à quatre heures, que le gouvernement a reçu aujourd'hui une dépêche télégraphique qui lui annonce que M. Rossi, ancien ambassadeur français, a été frappé à Rome d'un coup de poignard, en montant à la tribune. Il n'est pas mort.

L'avénement du ministère Montanelli en Toscane a mis par toute l'Italie les républicains en liesse. Les voilà enfin au pouvoir et disposés à en user. Contenus en Piémont et fort empêchés en Lombardie, c'est sur la Toscane qu'ils avaient jeté leur dévolu. Est-ce à dire que la Toscane soit républicaine, ou plus disposée à se laisser républicaniser qu'aucun autre état de la Péninsule? Nullement. Mais dans ce bon pays des douces mœurs et du *far niente* les meneurs ont beau jeu, et quiconque y met quelque obstination est toujours sûr de rester maître du terrain. C'est ce que savait très bien M. Guerrazzi. De Livourne, où il faisait manœuvrer tous les ouvriers les plus turbulents du port, M. Guerrazzi a fait tant d'agitation, tant de tapage, tant de mauvaises querelles au gouvernement, il a tellement su effrayer tout le monde, que, las de lutter et pour avoir le repos à tout prix, on n'a rien trouvé de mieux que de le faire ministre. Au reste, M. Guerrazzi, qui n'ignore pas la répulsion qu'inspirent ses antécédents, a eu l'adresse de s'abriter derrière un nom honorable et qui peut lui rallier une partie de la jeunesse des universités. Sans l'adjonction de M. Montanelli, et malgré toute la bonne volonté (car c'est le mot) que chacun y a mise, il n'est pas sûr que les démocrates fussent parvenus à constituer leur cabinet. M. Montanelli a rendu possible cette étrange combinaison ; la rendra-t-il viable? Cela est douteux.

Les nouveaux venus ne pouvaient marcher avec l'ancienne chambre, où ils n'auraient pas eu dix voix. Ils l'ont dissoute. Les colléges sont convoqués pour le 20 novembre; mais avec la loi électorale actuelle ils renverront la même chambre ou une autre pareille. Le ministère n'avait donc qu'une ressource, si tant est que c'en soit une, le suffrage universel. On est en train, dans ce but, d'organiser une manifestation populaire qui viendra crier sous les fenêtres du palais Pitti, *forcera la main* au grand-duc et à ses ministres. Pendant que cette manifestation se jouera à Florence, arriveront de province des adresses obtenues par des moyens analogues; on criera un peu dans les rues de Livourne, et pour empêcher de plus grandes malheurs, le gouvernement s'empressera d'accéder au vœu des populations.

Le suffrage universel conquis de la sorte, le ministère se flatte d'avoir une chambre d'*exaltés*. En cela il pourrait bien lui arriver de se tromper. Le vote universel mettra l'élection aux mains des propriétaires et des curés, et aura un résultat analogue à ce qui se passe en France. Aux dernières élections, les *contadini*, qui trouvent que leur grand-duc représente et défend suffisamment leurs intérêts, n'imaginèrent rien de mieux que de le faire leur député, et ils inscrivirent tous le nom de Léopold sur leurs billets de vote. Pense-t-on que le menu peuple et les paysans se montreront plus avancés dans les pratiques constitutionnelles? Et voilà la population sur laquelle cherchent à expérimenter les démocrates socialistes, communistes, car il y a dans la Toscane des uns et des autres : elle a ses Robespierre, ses Marat, ses Cabet, ses Proudhon au petit pied *in diciottesimo*, qui se démènent, parodient follement 93 et 1848, renchérissant, comme il est d'usage, sur les extravagances de leurs modèles. En vérité, ce serait à en rire, si l'on pouvait s'amuser des malheurs d'un pays.

La nomination des électeurs qui doivent choisir le président des Etats-Unis, a dû avoir lieu le 7 novembre. Comme ces électeurs sont nommés, en quelque sorte, avec un mandat impératif, il est facile de conclure de cette élection préparatoire le résultat de l'élection définitive. Nous saurons donc d'ici à quelques jours quel est le candidat qui, le 4 mars prochain, prendra possession de la *White-House*, et dirigera pendant quatre années les affaires de la confédération américaine.

Les journaux reçus des Etats-Unis font toujours prévoir le triomphe du général Taylor, porté aujourd'hui unanimement par les whigs. M. Clay, auquel une fraction considérable du parti voulait demeurer fidèle, a refusé ces suffrages obstinés, a conjuré ses amis de ne pas compromettre le succès du parti par une division à laquelle il ne voulait pas donner l'appui de son nom. Les organes les plus dévoués et les plus autorisés de M. Clay se sont mis en campagne, et ont parcouru les divers Etats en prêchant l'union à tout le parti whig et en recommandant de se rallier désormais autour du général Taylor. Cette campagne a eu un plein succès, et le parti whig, qui avait paru d'abord devoir se couper en deux, a recouvré un ensemble qui accroît et qu'affermit la perspective d'un triomphe prochain.

La division a fait, au contraire, des progrès au sein du parti démocratique. La scission entre les partisans quand même de l'esclavage, et ceux qui ne veulent pas aller, en fait d'esclavage, au delà du *statu quo*, a été en s'élargissant. Un des orateurs les plus populaires et les plus caustiques du parti, M. John Van Buren, avocat de New-York, et fils de Martin Van Buren, l'ancien président, a convoqué d'immenses réunions pour y défendre la candidature de son père, et il a exposé la nature du débat avec une grande hardiesse et une grande franchise. Il a traité la question de l'esclavage de manière à irriter profondément tous les hommes du Sud, et à rendre irréparable le déchirement qui s'opère au sein du parti démocratique.

Ce parti retrouvera bien un jour son unité; car il n'est pas probable qu'aux élections prochaines, M. Van Buren se retrouve sur les rangs pour la présidence; en quatre années, bien des efforts seront tentés par tous les chefs du parti pour empêcher le retour des malentendus et des querelles particulières qui ont enfanté cette candidature. Mais on peut être assuré que la majeure partie des hommes qui, aujourd'hui, se séparent du parti démocratique, ne retourneront jamais sous sa bannière; ils sont acquis, dans un avenir prochain, à l'opinion abolitioniste, qui devra, aux élections présidentielles de 1848, bien des recrues inattendues. Beaucoup d'hommes qui n'avaient pas le courage de proclamer leur opinion, ont été entraînés à le faire, et ne repasseront pas le Rubicon après l'avoir franchi.

On attache aux Etats-Unis une importance très grande aux élections particulières des Etats, parce qu'on les regarde comme un augure des élections de novembre. La plupart des Etats, en effet, dans les quatre mois qui précèdent l'élection présidentielle, sont appelés à nommer leur gouverneur et leurs deux chambres, et les partis se comptent, dans ces élections d'un intérêt secondaire. Trois Etats occupent surtout l'attention publique, parce qu'à eux seuls ils forment un tiers du collége électoral : c'est New-York, la Pensylvanie et le jeune géant de l'Ouest, comme on appelle l'Ohio.

Cette année l'Etat de New-York sera probablement annulé : la majorité, si elle n'est pas acquise au général Taylor, sera nécessairement à M. Van Buren, qui est citoyen de l'Etat et y exerce la plus grande influence. Quant aux deux autres Etats, que les démocrates se flattaient d'avoir à la fois, on au moins de partager avec leurs adversaires, les whigs viennent d'emporter dans l'un et dans l'autre l'élection du gouverneur avec d'assez fortes majorités. Comme les Etats du Sud inclinent naturellement vers le général Taylor, qui leur appartient par la naissance, ce résultat obtenu par ses amis dans les Etats du Nord, permet de regarder son élection comme très probable.

Nouvelles d'Allemagne.

(119e *séance de l'assemblée nationale de Francfort.*)

Après la lecture du procès-verbal, M. le président annonce plusieurs interpellations de MM. Maximilien Simon, Simon de Trèves, Pattai, Förster de Hunfeld et Dietsch, concernant les affaires d'Autriche et de Prusse.

M. de Peucker, ministre de la guerre, déclare qu'il est faux que, pour le cas d'une résistance active, les troupes prussiennes doivent prendre le caractère de troupes de l'empire, que le général de Wrangel doit exercer les fonctions de général de l'empire et un corps de troupes de l'empire (dans lequel figureront 25,000 Hanovriens) entrer dans les états prussiens.

M. Löw de Posen présente le rapport de la commission pour les affaires d'Autriche. La commission s'est partagée en une majorité de dix et une minorité de quatre membres.

M. Mohl, ministre de la justice, répond à une interpellation par rapport à la publication des lois de l'empire en Autriche et en Prusse. La réponse de M. le ministre de l'intérieur aux interpellations communiquées aujourd'hui est annoncée pour vendredi prochain.

M. Jordan de Berlin, au nom de la commission pour les affaires de Prusse, présente les conclusions suivantes :

« L'assemblée nationale, conformément à ses résolutions du 14 de ce mois, et en égard aux événements survenus depuis, engage le pouvoir central à concourir, par l'organe des commissaires de l'empire présents à Berlin, à la nomination d'un ministère possédant la confiance du peuple; *elle declare nulle et non avenue la resolution de l'assemblee reunie à Berlin, tendant à faire suspendre le paiement des impôts, comme eminemment illégale et dangereuse pour la societe*; elle déclare enfin qu'elle protégera contre toute tentative d'empiétement les libertés accordées et promises au peuple prussien. »

Un amendement de MM. Zell, Kierulf, Mittermaier, etc., est ainsi conçu :

« L'assemblée nationale reconnait au pouvoir exécutif le droit et le devoir d'aviser à la liberté des délibérations de l'assemblée et à la sûreté de ses membres; elle déclare incompatibles avec l'essence et les droits d'une assemblée constituante l'ajournement et la translation de cette assemblée; elle somme le pouvoir central d'ordonner au gouvernement prussien de ne plus entraver la continuation des délibérations à Berlin et de révoquer toutes les mesures prises sans le consentement de l'assemblée; d'engager la couronne à nommer un ministère populaire; enfin de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution énergique des résolutions susmentionnées. »

MM. Schöder et consorts proposent de charger le pouvoir central de transmettre de suite au général Wrangel l'ordre de suspendre toute hostilité contre l'assemblée constituante de Prusse et la ville de Berlin.

L'assemblée décide de passer de suite à la discussion de ces propositions.

Le nombre des orateurs inscrits est de 38.

La parole est successivement accordée à M. Rappard, de Vincke, Simon de Trèves, Riesser et Nauwerk, et finalement, après que la discussion a été déclarée close, à M. Jordan, rapporteur de la commission.

On passe ensuite à l'appel nominal. La motion de MM. Zell et consorts est rejetée par 273 voix contre 184; le premier paragraphe des propositions de la commission (celui qui se rapporte au ministère) est adopté par 393 voix contre 6. (24 membres se sont abstenus.)

L'appel nominal a eu lieu ensuite sur le paragraphe 2 (la suspension du paiement des impôts). Ce paragraphe a été adopté par 286 voix contre 150.

Nous complétons aujourd'hui les nouvelles de Berlin par les extraits suivants que nous empruntons aux journaux et correspondances de cette ville.

Berlin, 19 novembre.

On a fait hier, différentes réquisitions domiciliaires pour découvrir des armes et des munitions cachées, et l'on a trouvé dans le pavillon d'un jardin, situé dans la rue de Leipsig, 2 barils de poudre et une grande quantité de fusils. Un soldat a été fusillé pour avoir quitté son poste, et s'être rendu, habillé en bourgeois, au *meeting* d'un club démocrate.

Malgré l'état de siége, le marché aux grains a été fort bien approvisionné, et les prix n'ont pas été plus élevés qu'avant l'état de siége.

De nouveaux renforts de troupes (9,000 hommes) sont arrivés dans les environs de Berlin.

La nouvelle se confirme que la chambre de justice (*Kammergericht*) vient de se prononcer contre la publication de la loi martiale. Ce tribunal suprême a décidé, à la majorité d'une voix, que la proclamation de la loi martiale était illégale. Les auditeurs militaires ont également refusé d'instruire des procès contre des bourgeois, malgré l'ordre de cabinet, contresigné par tous les ministres, qui autorise le général Wrangel à mettre à exécution les jugements prononcés par le conseil de guerre, même les exécutions à mort.

Le désarmement s'opère sans rencontrer de résistance. Les ouvriers constructeurs de machines ont tous rendu leurs armes. Leur chef leur a déclaré que s'ils ne les rendaient pas il les renverrait tous. « Vous pouvez mettre le feu à ma fabrique, leur » a-t-il dit, mais je préfère gagner mon pain en travaillant » comme un simple ouvrier, plutôt que de voir chez moi des » rebelles. »

— La résolution prise par la fraction de l'assemblée nationale sur le refus de l'impôt commence déjà à porter ses fruits. Une maison de Berlin a reçu de la province des billets du trésor (*Cassenanweisungen*) pour les échanger contre des espèces. On conçoit facilement qu'il y a bien des gens auxquels notre situation n'inspire pas grande confiance, et nous ne pouvons même pas prévoir combien de temps cette situation peut encore se prolonger. On disait aujourd'hui que ces jours-ci paraîtrait la nomination officielle d'un nouveau cabinet et que l'état de siége cesserait le 22; mais les articles qui paraissent journellement dans le *Moniteur* sont peu faits pour faire croire à ces nouvelles.

Les membres de la gauche ne tiennent plus de séance, mais ils s'assemblent fort souvent pour surveiller à leur manière les événements. Ils ont un bureau de correspondance, d'où part journellement grand nombre d'articles pour les journaux de province. Mais ce à quoi ils ont surtout travaillé ces jours-ci, c'est la nomination d'un comité chargé des pouvoirs les plus illimités. Ils avaient déjà nommé les cinq membres suivants : Waldeck, d'Ester, Jacoby et Temme. C'est comme si l'on disait un gouvernement provisoire composé de Ledru-Rollin, Flocon, Barbès et Raspail. Ce plan a échoué pour le moment; il paraît que dans la gauche même on s'en est effrayé.

L'extrême gauche a fait tous les efforts pour opérer une coalition avec le centre gauche, afin d'exclure de leurs délibérations le parti de *l'Hôtel de Russie*; ce parti est au reste tout à fait disloqué. Ce plan a également échoué.

Il paraît que le roi se montre disposé à accepter le programme de M. de Beckerath, qui, comme on sait, avait été refusé, il y a deux mois.

Berlin, 19 novembre.

Aujourd'hui, le bruit de dissolution de l'assemblée nationale, dont je vous ai déjà parlé dans une lettre d'avant-hier, prend plus de consistance. Cependant il serait imprudent de donner cette nouvelle sous ma garantie. Sans examiner si la couronne a ou non le droit de dissoudre la diète, on peut toutefois se demander : que fera-t-on après la dissolution ? Le gouvernement n'a que deux alternatives : ou de provoquer des nouvelles élections basées sur la loi électorale du 8 avril dernier, ou d'octroyer une constitution et d'en abandonner les modifications aux chambres futures. Grand nombre de personnes prétendent même savoir que le roi s'arrêtera à cette dernière mesure, mais rien n'a transpiré dans le public à ce sujet, et tout ce qui a été dit à cet égard est prématuré.

Tout le monde parle de réconciliation entre la couronne et la fraction gauche de l'assemblée. Moi-même je l'ai crue un instant possible; mais il n'y a pas un seul homme politique qui ne soit convaincu que tout rapport sincère entre les deux partis a disparu pour jamais. Le parlement allemand de Francfort, qui vient d'offrir sa médiation, ne sera pas plus heureux que les auteurs, peut-être moins, car on n'ignore pas que l'assemblée nationale de Berlin et le parlement allemand de Francfort se sont constamment attaqués indirectement, et l'un d'eux n'avait qu'à prononcer son opinion sur une question pour se trouver en opposition avec l'autre. Il ne faut penser en ce moment à aucune réconciliation, il faut plutôt songer aux suites qu'entraîne la dissolution de l'assemblée.

Je viens de recevoir des nouvelles fort alarmantes de Breslau. Il paraît qu'hier dans l'après-midi un rassemblement du peuple a eu lieu. Des orateurs ont excité la foule en lui débitant les nouvelles les plus fausses de Berlin, ils ont aussi annoncé que la ville de Breslau allait être déclarée en état de siége et qu'il fallait se tenir prêt à la défense pour le maintien des droits du peuple. On devait élever des barricades, mais j'ignore ce qui a eu lieu dans cette ville après 6 heures du soir.

Si c'est là le résultat de nos 500 gardes envoyés dans les provinces, le ministère gagnera les sympathies de tous d'avoir licencié un corps qui était appelé à veiller sur le maintien de l'ordre public et qui parcourt aujourd'hui le pays pour y répandre l'anarchie.

— La fraction du centre de l'assemblée de Berlin qui a protesté contre la résolution du refus d'impôt, a protesté également contre le plan attribué à la couronne d'octroyer une constitution; ce qui faisait craindre l'adoption de cette dernière mesure, c'est un récent article du *Moniteur prussien*.

« Nous apprenons avec satisfaction, dit en terminant le rapport de cette fraction de l'assemblée, que cet article du *Moniteur* est désavoué par le gouvernement. Au reste, le parti constitutionnel serait très-reconnaissant si par la médiation du pouvoir central, on pouvait arriver à ce que l'assemblée nationale, dans des circonstances tout autres que celles où elle se trouve aujourd'hui, accomplit sa mission : la prompte discussion de la constitution à Berlin. »

Coblence, 18 novembre. — Par suite du refus des impôts voté par l'assemblée nationale, on a introduit, ce matin, dans notre ville une grande quantité de farine et de bétail sans payer de droits.

— On lit dans la *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, du 21 novembre :

« La publication du président supérieur de la province, portant qu'on doit continuer à percevoir les impôts malgré la résolution de l'assemblée nationale, avait produit une grande sensation. Si l'on avait voulu la faire exécuter par la force, de déplorables conflits auraient pu s'ensuivre.

» Notre conseil communal a adopté, dès avant-hier, une mesure portant que les personnes qui introduisent des objets soumis à l'impôt de mouture et d'abattage, ne voudraient pas payer immédiatement les droits ordinaires, pourraient s'en dispenser provisoirement; mais que toutefois, il serait tenu note des objets introduits et du nom des propriétaires, pour que les droits pussent être réclamés plus tard.

» De son côté, la garde bourgeoise a déclaré le même jour que, d'accord avec la résolution du conseil communal, elle ne coopérerait pas à la perception des impôts, mais qu'elle prêterait main forte pour que les objets fussent suffisamment constatés aux portes.

» C'est à ces mesures qu'on doit de n'avoir eu aucun conflit.

» Nous apprenons qu'à Coblence même l'administration des contributions s'est contentée de la même mesure.

» A Bonn, on n'y a eu recours qu'après un tumulte assez considérable, dans lequel plusieurs agents de la police ont été maltraités. »

— Le *Moniteur prussien* publie, sous le titre de *Renseignements au ministère du comte de Brandebourg*, la déclaration suivante :

« Par son adresse du 2 de ce mois, l'assemblée nationale a prié S. M. le roi, aussi respectueusement qu'instamment de retirer au comte Brandenbourg la mission de former un cabinet. J'ai pris part à cette adresse, et cependant je suis membre de ce même cabinet. Comment cela s'accorde-t-il ? De quel côté est ici l'inconséquence, la défection ? Je vais me déclarer à ce sujet librement, ouvertement, en présence de tout le pays. Les 250 membres qui, depuis le 9 novembre, délibèrent et prennent des résolutions ici, sous le titre d'assemblée nationale prussienne, se sont mis hors la loi par une révolte ouverte moins contre le ministère Brandenbourg que contre la loi elle-même, contre l'autorité gouvernementale du roi, cette dernière comprise dans un sens tout-à-fait constitutionnel. C'est pourquoi je suis entré dans le cabinet. J'y fus invité le 11. J'étais encore très souffrant d'une maladie qui m'avait empêché d'assister à la séance du 9, de l'assemblée nationale.

» Lorsque j'appris la conduite de l'assemblée après la réception du message de translation, je reconnus aussitôt avec le plus profond chagrin qu'il s'agissait de tout autre chose que d'écarter le ministère Brandenbourg, qu'il s'agissait d'écarter la couronne, la monarchie elle-même, quoique telle ne fût pas l'intention de la grande majorité des députés, parmi lesquels je compte tant d'amis chers et honorables, mais qui malheureusement ne comprennent pas les conséquences de leur conduite. Et cette opinion d'accord avec mon cœur toujours plein d'amour et de fidélité envers ma patrie, le roi et la maison royale, fit taire ma répugnance à me charger d'un portefeuille. Encore faible comme je l'étais, je consentis à prendre part à la lutte qu'ont allumée les 250 par leur rupture ouverte avec le pouvoir royal. Dans cette lutte, je me range résolument du côté du roi, du gouvernement, et je combattrai avec tout ministère, quelque nom qu'il porte, ne tendant qu'à voir les libertés fondamentales garanties à la nation assurées et développées :

» 1. Sur le principe de la libre détermination des personnes, de la famille et de la commune, c'est-à-dire que la liberté des individus et des associations ne soit limitée par des lois politiques et positives que lorsque l'exigent impérieusement la sûreté de tous [illegible] le bien de tous [illegible]

» 3. Sur le principe de la coopération de la nation aux lois de toute espèce par ses représentants, librement élus d'après le mode d'élection fixé par le projet de constitution de la commission de l'assemblée nationale. Je me suis convaincu que le ministère Brandenbourg est bien loin d'être assez fou pour croire que rien d'autre soit possible. Mais avant tout je suis aussi sûr de notre roi que de moi-même qu'il tiendra religieusement et inébranlablement ce qu'il a promis, et certes, la sincérité est plutôt de son côté que de celui de ses adversaires. Le ministère montrera bientôt par des faits qu'il veut sincèrement la pleine liberté dans le sens que nous venons de désigner, et que c'est folie de croire aux tendances rétrogrades qu'on lui prête, jugement prononcé avant d'avoir entendu les intéressés par une foule toujours prête à tourner à tout vent, et que doit condamner et rejeter tout homme sain d'esprit et de cœur. Le salut de ma chère patrie est mon vœu ardent. Je me sens fort de la force de ma considération, de l'inébranlable croyance que la victoire appartie à la cause juste. Et elle la remportera.

» Berlin, 15 novembre 1848. » RINTELEN. »

— Le député Biedermann de Leipsic a été nommé envoyé du pouvoir central en Suisse, en remplacement de M. Raveaux, démissionnaire.

Suivant des nouvelles officielles, le ministère autrichien est définitivement constitué comme suit :

Le prince Félix Schwartsenberg, président du conseil avec le département des affaires étrangères; MM. le comte Stadion, à l'intérieur; le général Cordon, à la guerre; Kraus, aux finances; Bruck, au commerce et aux travaux publics; Thienfeld (député de la Syrie), à l'agriculture; Helfert, sous-secrétaire d'état pour le culte et l'instruction publique; Katobevera ou Mitis, à la justice.

Francfort, 19 novembre. — Les membres de la gauche de l'assemblée nationale qui, dans la séance du 18, ont formé la minorité, viennent de publier la proclamation suivante :

Les membres soussignés de l'assemblée nationale allemande ont vu avec le plus profond chagrin que la majorité de l'assemblée a repoussé aujourd'hui la discussion immédiate des mesures qui sont à prendre pour mettre un terme au conflit entre la couronne de Prusse et la représentation nationale de la Prusse. Nous sommes intimement pénétrés de la conviction que le sort de la Prusse et celui de l'Allemagne sont arrivés à ce point où il se décidera si l'Allemagne pourra acquérir l'unité et la liberté en se formant constitutionnellement et tranquillement, ou si ce ne sera qu'après de nouveaux bouleversements, peut-être longs et sanglants.

Nous savons que, dans ce moment, les événements d'un jour peuvent fixer le sort de notre peuple pour un long avenir. C'est pourquoi nous ne gardons pas le silence; c'est pourquoi nous crions au noble peuple prussien : Serre-toi comme un seul homme autour de la représentation nationale! Exécute sans retard ses résolutions! Sacrifie-lui ce que tu as de plus cher, car il s'agit pour toi de la chose la plus chère, la liberté!

Il est clair comme le jour que le droit est du côté de tes représentants. Et cependant on oppose la force brutale à l'assemblée nationale, qui traite les questions de constitution ou de sa propre existence, à les mêmes droits que la couronne, et l'on avilit la dignité du peuple lui-même. On ne peut donner pour excuse à cette conduite que quelques excès déplorables; mais on pouvait empêcher le retour par des mesures de sécurité [illegible] mais jamais en portant atteinte aux libertés du peuple.

Peuple prussien, ton sort, et celui de tout de l'Allemagne sont éternellement enchaînés d'une manière inséparable! Persévère dans la juste combat! Nous te sommes fidèlement attachés. La liberté et l'unité remporteront la victoire!

Francfort S. M., 18 novembre 1848. (Suivent 160 signatures.)

Nouvelles de Sardaigne.

Turin, 14 novembre 1848.

On annonce ici que le fameux Vincenzo Gioberti va disparaître de la scène politique et prendre la route de Paris, après avoir déclaré « qu'il avait voulu donner la liberté aux Turinois, mais que ceux-ci n'ont pas su le comprendre. La vérité sur Gioberti, c'est qu'il était au fond royaliste constitutionnel, mais tellement égaré par son ambition et de folles utopies, qu'il a pu, dans ces derniers temps, servir de drapeau au parti démagogique. L'imagination de cet homme et son inexpérience des affaires l'entraînaient si loin de ses propres principes, qu'il est devenu presqu'à son insu le chef de file des républicains italiens.

Cette situation fausse ne pouvait pas durer, mais elle pouvait finir plus glorieusement pour Gioberti. Voici, en effet, l'incident qui semble déterminer sa retraite : On sait que, pendant la courte durée de son ministère, il avait envoyé à Rome l'abbé Rosmini pour élaborer et négocier un plan de fédération italienne. Ce plan fut, en effet, convenu à Rome et rapporté à Turin ; mais le cabinet piémontais ne voulut pas le ratifier parce qu'il n'engageait pas le cabinet romain dans une alliance offensive, et aussi parce qu'il donnait au souverain pontife la suprématie dans la confédération italienne. L'opposition a approuvé la décision du ministère et blâmé, par conséquent, Gioberti, qui se trouve ainsi abandonée des deux côtés à la fois.

La question de la guerre est définitivement écartée, du moins quant à présent. La majorité, en rendant public le vote du comité secret sur ce point, a pris une bonne mesure, et l'assentiment de l'opinion universelle est venu l'en récompenser.

L'opposition avait voulu protester en séance publique contre le vœu de la majorité : mais son langage n'a pas eu d'écho, pas même celui des tribunes publiques, qu'elle avait voulu se ménager dans d'autres circonstances, et alors que Gioberti présidait. Cette fois, le président Demorchi a eu le courage de dire qu'il ferait respecter le règlement et les droits de la chambre contre les interrupteurs, et sa volonté a prévalu.

Chambre des députés. — SÉANCE DU 15 NOVEMBRE.

Le député Achille Mauri, adresse au ministère une interpellation relative au bando du maréchal Radetzki, du 11 de ce mois.

Par ce bando, toute la population de Milan est soumise à une contribution extraordinaire dont on ne fixe ni la limite ni la répartition. C'est là un pillage organisé qui va ruiner complètement la Lombardie.

Le ministère piémontais assistera-t-il tranquillement au martyre infligé depuis 3 mois à la Lombardie ?

Le ministre de l'intérieur répond que le gouvernement a fait des réclamations auprès des gouvernements français et anglais pour que les puissances médiatrices interviennent auprès de l'Autriche, afin d'empêcher que le bando de Radetsky soit mis à exécution, et pour protester dans tous les cas contre ces mesures violentes, prises en violation de la constitution.

M. Brofferio demande s'il n'avait pas suffi aux membres de la consulte lombarde des fusillades et de toutes les atrocités commises à Milan contre de simples citoyens, pour les émouvoir, et pourquoi on a attendu qu'ils soient frappés dans leurs biens pour protester. Il pense, quant à lui, que de pusillanimes et tardives protestations sont dérisoires, de la part d'un gouvernement qui peut disposer de 120,000 baïonnettes, et il espère que tant d'atrocités et de barbaries commises à Milan finiront par révolter toutes les âmes italiennes et les porter à forcer la main à un gouvernement qui recule devant le seul remède propre à chasser l'étranger : c'est de conduire les affaires révolutionnairement. Il termine en disant que le royaume de la Haute Italie, tel que le comprend le cabinet, n'est qu'une complète duperie.

M. *le ministre de l'intérieur* répond que la constitution du royaume de la Haute-Italie est une vérité, et que la conduite du cabinet le prouvera toujours.

La chambre, par trois résolutions prises à l'unanimité : 1° Décide que le discours de M. Mauri sera imprimé ; 2° Exprime son indignation au sujet des horreurs commises à Milan et de la conduite odieuse du maréchal qui les a ordonnées : 3° prie et invite le cabinet d'user à l'avenir de moyens plus efficaces pour empêcher le retour de toutes ces spoliations et de toutes ces atrocités.

Nouvelles de Suisse.

BERNE, 16 NOVEMBRE. — Le conseil national et le conseil des Etats réunis ont constitué aujourd'hui le gouvernement fédéral de la manière suivante :

M. le docteur Furrer, bourgmestre de Zurich, président ;

M. le conseiller-d'Etat Druey, de Vaud, vice-président.

Et comme membres :

MM. Ochsenbein, Munzinger, de Soleure ; Franscini, du Tessin ; Freï-Hérosé, d'Argovie, et Naef, de St-Gall.

Le chancelier, M. Schiesse, d'Appenzell, a été confirmé dans ses fonctions.

Demain, les deux conseils se réuniront encore pour procéder aux élections du tribunal fédéral.

En suite d'une demande du représentant fédéral dans le canton du Tessin, le directoire vient d'envoyer une nouvelle brigade de [illegible] hommes dans ce canton. Cette brigade se compose de :

Un bataillon d'infanterie bernoise ;

Un bataillon d'infanterie argovienne ;

Un bataillon d'infanterie de Zurich ;

Une compagnie de cabiniers de Thurgovie ;

Une demi-compagnie de cavalerie de Lucerne.

Ces troupes sont destinées à empêcher que les réfugiés lombards ne compromettent la neutralité de la Suisse.

M. Escher, membre du conseil national et second représentant fédéral dans le Tessin, a reçu l'ordre de repartir immédiatement pour son poste.

Nouvelles de Grèce.

ATHÈNES, 8 NOVEMBRE. — Le nouveau ministère qui vient d'être composé, comme je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, d'éléments encore plus hétérogènes que le précédent, n'aura pas, s'il faut en croire la voix publique, une longue vie. Tous les intérêts particuliers, car il n'y en a pas d'autres en jeu en ce moment en Grèce, semblent se réunir tous contre lui pour le renverser, et perpétuer ainsi cette course aux portefeuilles qui se termine par une double échelle ; où chaque aspirant, une fois arrivé tout essouflé au dernier échelon, est obligé, poussé par celui qui le suit, de redescendre bien vite de l'autre côté, où il se perd dans l'oubli et l'intrigue.

Il en sera de même pour ce ministère, qui n'a aucune raison d'être, puisque ses membres, pris çà et là, ne se groupent point autour d'un principe, d'une idée, d'un programme. D'ailleurs, une grande partie de la chambre des députés et du sénat semble bien décidée à lui faire une guerre à outrance. Il paraît qu'elle aurait mis à profit les vacances qu'on lui a octroyées, pour organiser son plan d'attaque. Nous allons donc assister, à partir de jeudi prochain, à une lutte terrible, dont la fin amènera... quoi ? ma foi, je n'en sais trop rien, et personne ici non plus sans doute.

Mais cependant il faut attendre avant de condamner un ministère qui n'a pas encore donné signe de vie. Chacun de ses membres est animé sans doute de bonnes intentions; et si tous parviennent à s'entendre, il feront peut-être mieux qu'on ne l'espère. La besogne est grande et difficile, surtout pour remplir les caisses du trésor et mettre un peu d'ordre partout.

Les ministres de Prusse et de Bavière, qui étaient aussi allés faire une longue promenade afin d'éviter probablement d'assister à l'enfantement du ministère qui vient de naître, n'ont pas pu éviter les poursuites des brigands. Ils ont été dévalisés d'une grande partie de leurs bagages près de S.-Luca, au pied du mont Parnasse. Le ministre d'Autriche a été plus heureux. Après une tournée dans le Péloponèse, que l'habile diplomate et le savant archéologue aura mise certainement à profit, il est revenu prendre la direction du pouvoir.

Il y a deux nuits, un terrible accident est venu jeter toute la ville dans la plus vive inquiétude. Le feu a pris à la maison du général Zavellas, ancien ministre de la guerre, et l'a consumée entièrement; un baril de poudre qui se trouvait au rez-de chaussée, dans un des magasins, ayant sauté dès le commencement de l'incendie, le feu a pris une telle intensité, qu'en moins d'un quart d'heure il n'y avait plus d'espérance de l'éteindre; on s'est contenté de préserver les maisons voisines qui auraient brûlé avec un quart de la ville, s'il y avait eu un souffle de vent. Croira-t-on qu'il n'y a pas encore à Athènes un corps de pompiers organisisé ? On y songera sans doute quand il n'y aura plus rien à brûler.

Du reste, le pays est tranquille; sa situation fait un contraste frappant avec celle des autres nations de l'Europe que la tempête révolutionnaire bouleverse de fond en comble.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 14 NOVEMBRE. — On dit dans les cercles diplomatiques que le ministère sera en mesure d'annoncer à l'ouverture des cortès la reconnaissance officielle de la reine d'Espagne par la Russie, et la soumission du chef carliste Cabrera à sa sortie d'Espagne.

On pensait que la *Gazette officielle* publierait aujourd'hui le décret de convocation des cortès pour le 15 décembre, mais ce décret n'a pas paru.

Nouvelles de France.

PARIS, 20 NOVEMBRE. — M. Ferdinand Barrot, représentant du peuple, vient d'adresser au *Siècle* une lettre dans laquelle il se prononce avec beaucoup de chaleur pour la candidature de Louis-Napoléon.

Ce nom représente à M. Barrot un gouvernement national, une société régulière, la propriété défendue, l'industrie et le commerce ravivés, encouragés et récompensés.

— Les journaux rendent un compte très froid des réjouissances qui ont rempli la seconde journée de la fête de la constitution.

— Pendant que le banquet gouvernemental de 300 couverts avait lieu à l'Hôtel-de-Ville, il s'en donnait deux autres aux barrières de Paris, qui n'étaient pas moins remarquables.

L'un dit des *Femmes démocrates socialistes.*

L'autre dit de la *Presse démocratique*, auquel assistaient presque tous les membres de la Montagne.

2100 convives composaient ce second banquet, 1200 assistaient au premier.

Beaucoup de toasts ont été portés dans le banquet des femmes démocrates, en prose, en vers, par des femmes, par des enfants, par des hommes.

Voici des détails sur ces banquets :

Le grand banquet gouvernemental donné à l'occasion de la fête de la constitution a eu lieu dans la belle galerie des fêtes, à l'Hôtel-de-Ville. La table était double dans toute la longueur. Cent lustres illuminaient cette galerie et les appartements préfectoraux. Le dîner a été exécuté par tous les anciens officiers de bouche du roi Louis-Philippe. L'argenterie de la ville de Paris, si considérable qu'elle soit, n'a pas été jugée suffisante pour le nombre des convives.

Les frais du repas sont évalués à 12,000 francs. La décoration seule de la salle du banquet en a coûté 15,000. Les convives étaient: Le général et président Cavaignac ; le président et les membres du bureau de l'assemblée nationale; les ministres et leurs secrétaires généraux ; un *certain nombre* de représentants ; le général en chef, le chef d'état-major et les colonels de la garde nationale du département ; le préfet de police ; le général commandant la division et le commandant de place ; les maires et adjoints ; le conseil général et municipal; les ambassadeurs ; le haut clergé ; les sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis, etc. Le tout sous la présidence du docteur Recurt.

Le banquet dit *des femmes démocrates socialistes* a eu lieu aujourd'hui au salon de *la Gaîté*, barrière du Maine. Le titre de ce banquet et l'annonce qu'on a faite que plusieurs dames convives devaient y porter la parole, offraient un attrait tout à fait nouveau, digne d'exciter l'attention des plus indifférents ; nous n'avons donc pas été surpris de voir au milieu de ces dames un grand nombre d'hommes venus sans doute pour chercher des inspirations ou des enseignements, après avoir sollicité et obtenu la faveur d'y être admis.

Le prix de souscription était de 1 fr. 25 c. par tête, sans distinction de sexe ; les enfants au-dessous de dix ans ont été admis gratuitement ; ils formaient à peu près le sixième du nombre total des convives, qui était de 1,200 environ.

Les dames patronesses étaient Mme Moniot, présidente ; Meisme de Longueville, de Rouen, de Vitry, Bourgeois-Alix et François. Le bureau était composé de six membres, trois dames et trois hommes. Les commissaires, à l'intérieur, étaient, la plupart des dames, qui portaient pour marque distinctive de leurs fonctions une écharpe formée d'un ruban de soie rose ; les hommes portaient un brassard de laine rouge.

La plupart des dames convives étaient mises avec élégance ; les robes de satin, les chapeaux à fleurs étaient plus nombreux que les bonnets. On remarquait beaucoup de jeunes femmes coiffées en cheveux et plusieurs jeunes et jolies filles de dix-sept à dix-huit ans, amenées au banquet par leurs mères.

Après le repas, M. Pierre Leroux, représentant du peuple, a donné quelques explications sur l'organisation du banquet : « Nous n'avons pas voulu de président, a-t-il dit ; nous avons désigné seulement un bureau composé de six membres des deux sexes ; nous abolissons la présidence ! » (*Applaudissements.*)

L'orateur a cité ensuite plusieurs passages des œuvres de Condorcet et de Sièyes, pour faire connaître le caractère qu'on voulait conserver à cette réunion, et il a terminé en disant que la femme avait le droit de monter à la tribune, puisqu'elle a le droit de monter à l'échafaud.

Une dame a accueilli cette péroraison par le cri de : *Vive la république* ! auquel les hommes ont ajouté : *démocratique et sociale* !

Les toasts ont commencé immédiatement ; le premier a été porté par Mme D. Gay : *A l'union politique des hommes et des femmes et du parti democratique et social* ! Mme Gay a cherché à établir, dans ses développements, qu'avec l'union il n'y aurait plus de premier ni de dernier, nous serions tous frères. (*Applaudissements.*) « Nous dirons à ceux qui voudraient nous tenir à l'écart, a-t-elle ajouté : Vous ne pouvez fonder une république sans les femmes ; à vos vues politiques il a toujours manqué quelque chose... Croyez le, citoyens, vous avez intérêt à notre affranchissement, car les droits qu'on nous refuse, nous les reprenons par la ruse. » (*Bruyants applaudissements mêlés d'hilarité.*)

Le deuxième toast a été porté *à la république honnête, à la nôtre !* par M. Macé; le troisième : *A la républiqde démocratique et sociale !* par Mme Candelot, qui dans ses développements a été souvent interrompue par les applaudissements ; le quatrième ; *A la méfiance comme vertu civique et comme garde à vous de la république démocratique et sociale !* par M. Fosseyeux; le cinquième : *A M. E. Legouvé et à tous ceux qui ont proclamé hautement le droit des femmes à la jouissance des droits politiques !* par Mme Desroches; le sixième : *Au courage malheureux* ! par M. Stourm.

On a entendu ensuite un toast *à Saint-Simon, à Ch. Fourrier, à Cabet, à Piere Leroux, à Proudhon, et à Louis-Blanc* par Mme Meisme de Longueville, qui est entrée dans des développements étendus, terminés par la répétition des noms indiqués. Une jeune dame, commissaire, a demandé qu'on ajoutât à ces noms celui de Raspail; mais il n'a pas été fait droit à sa réclamation.

Mme Mesmer a porté *au peuple* un toast développé en vers, elle a été souvent interrompue par les applaudissements.

M. Dain, représentant du peuple, a prononcé, au nom de la Montagne, quelques paroles qui ont été accueillies avec faveur, et auxquelles Mme de Rouen a répondu au nom des dames socialistes.

On a encore entendu les toasts suivants : *Aux Femmes martyrs de l'humanité*, par M. Bernard ; *à la Fraternite*, par une petite fille de huit ou neuf ans, et *à Rouget de Lisle*, par un petit garçon du même âge.

M. Mallet, l'un des commissaires, a ensuite invité tous les convives à se réunir dans quinze jours à un nouveau banquet qu'il donnera à l'occasion de ses noces, et qui ne coûtera que 75 c. par personne. Cette invitation a causé beaucoup d'hilarité dans les diverses parties de la salle.

Après avoir entendu des chants patriotiques et participé à une quête qui s'est faite en faveur des familles des transportés, les convives se sont séparés.

—Dans la séance du 8 novembre, M. le ministre des affaires étrangères a présenté des traités de commerce et de navigation conclus avec divers états de l'Amérique méridionale, avec le gouvernement Sandwich et la république de Guatemala. Dans l'exposé des motifs qui accompagne le texte du traité conclu avec la république dominicaine, M. le ministre fait savoir qu'en s'attachant à reproduire dans la nouvelle convention des clauses des traités antérieurs dont l'expérience avait démontré les avantages, il n'a pas négligé l'occasion d'introduire des améliorations. Certains articles, conformes d'ailleurs pour le fond, aux principes consacrés dans les engagements antérieurs, ont été rédigés avec plus de précision, de manière à prévenir les difficultés d'interprétation qui font naître quelquefois des contestations sérieuses.

Dans le traité conclu entre la France et les îles Sandwich, nous remarquons les dispositions suivantes :

« Les marchandises françaises, ou reconnues comme venant des possessions françaises, ne pourront être prohibées ou soumises à un droit d'entrée plus élevé que celui de 5 p. c. ad valorem.

Les vins, eaux-de-vie et autres liqueurs spiritueuses sont exceptés et pourront être soumis à tout droit équitable dont le gouvernement des îles Sandwich jugera convenable de les frapper, mais à condition que ce droit ne sera jamais assez élevé pour devenir un empêchement absolu à l'importation desdits articles.

Les droits de tonnage ou d'importation, ou tout autre droit levé sur des navires français ou sur des marchandises importées par des navires français, ne devront point excéder les droits imposés aux navires ou aux marchandises de la nation la plus favorisée. »

DE LA PROPRIÉTÉ, PAR M. A. THIERS.

LIVRE TROISIEME. — DU SOCIALISME.

(*Suite.* — Voir le Journal de La Haye d'hier.)

CHAPITRE VI.

DU TRAVAIL A LA TACHE.

Que, par l'abolition du marchandage, on a détruit le seul moyen pour les ouvriers de participer aux bénéfices du capital.

Le jeune ouvrier, intelligent, appliqué, qui annonce des dispositions, mérite aussi d'être encouragé, et surtout d'être surveillé et enseigné. Un maître qui a mille ouvriers, qui est condamné à des soins de tout genre, qui a des matières premières à acheter, des produits à vendre, des engagements à conduire, des relations étendues à entretenir, ne peut aller redresser un jeune homme qui tient mal sa lime ou son ciseau. Il ne peut ni le surveiller, ni le diriger, ni le former. Dans cette impuissance, il le laisserait sans enseignement, sans avancement, dans une classe inférieure, et l'en tirerait le plus souvent par raison d'âge, sans une suffisante appréciation de ses services. Si donc il y avait une manière d'employer ce jeune ouvrier suivant ses dispositions, et de le former, ce serait chose fort bonne aussi, et digne d'être approuvée.

Ainsi voilà deux classes, l'ouvrier habile et l'apprenti, le mérite éprouvé et la jeunesse qui inspire des espérances, voilà deux classes pour lesquelles il y a un système de travail à trouver, un système qui les combine, et leur fasse produire tout ce qu'elles peuvent. Ce système, je le répète, était découvert depuis le déluge ; nos novateurs l'ont détruit sous le nom de *marchandage*.

Par exemple, un maître, s'apercevant qu'un ouvrier habile emploie dix jours à exécuter une pièce de machine ou une portion de menuiserie, la lui donne à exécuter à la tâche. Il lui payait, à 5 francs par jour, la somme totale de 50 francs; il la lui commande au même prix, en lui laissant le choix du temps. L'ouvrier l'exécute en sept jours, au lieu de dix, et il gagne un peu plus de 7 francs. Il consent même à la faire à 45 francs, au lieu de 50, car à ce prix il gagne encore 6 fr. 50 centimes environ. Mais ce n'est que le début du système. Voici un ouvrier plus habile encore, qui peut fabriquer les parties les plus compliquées d'une machine. Son maître lui donnera, par exemple, à exécuter le cylindre d'une machine à vapeur, valant 2 ou 3,000 fr., ou la menuiserie d'un grand bâtiment, en valant de 5 à 6. L'ouvrier, dont le coup d'œil est exercé, juge bien vite ce qu'il lui faudra de temps et de main-d'œuvre ; il traite avec son maître à un prix qui lui assure des bénéfices, s'associe ensuite plusieurs ouvriers de son goût, ou des jeunes gens qui sous sa main vaudront ce qu'ils ne vaudraient pas sous la main du maître, parce qu'il est avec eux, dans le même atelier, traçant des profils, tandis qu'ils tiennent le rabot ou la lime, exécute avec leur concours l'ouvrage convenu, rendre ainsi a

gagnes 7, 8, 10 fr. par jour, et trouve encore le moyen d'accorder un supplément de paie à ses associés, de manière à les encourager au travail. Dans une fabrique de machines, l'atelier de la fonderie, où l'on coule les grandes pièces de fonte, est souvent donné à l'entreprise à un ouvrier principal, qui, ayant au-dessous de lui une centaine d'auxiliaires, peut quelquefois gagner depuis 300 jusqu'à 500 fr. par mois, c'est-à-dire à vingt-cinq jours de travail par mois, depuis 12 jusqu'à 20 fr. par journée. C'est ce qui est fréquemment arrivé dans l'un des grands ateliers de Paris.

Le maître fournit l'atelier, les modèles, le sable à moulage, la fonte, le coke, c'est-à-dire tous les capitaux. Dans la menuiserie, le maître fournit également l'atelier, une partie des outils, les bois, c'est-à-dire encore les capitaux. De plus, dans tous ces états, le maître accorde une avance chaque semaine, pour acquitter la paie quotidienne.

Quel est donc, dans ce système, le véritable rôle de l'ouvrier à la tâche? C'est celui d'un petit entrepreneur qui, n'ayant que ses bras et son savoir faire, mais point de capitaux, c'est-à-dire ni atelier, ni sable à moulage, ni coke, ni fonte, ni bois, ni rabots, ni hangars, ni argent pour la paie quotidienne, reçoit tout cela de son maître, auquel il a inspiré confiance en travaillant sous ses yeux, gagne ainsi deux, trois, quatre fois ce qu'il aurait gagné dans le système du travail à la journée, obtient par conséquent les bénéfices d'une véritable spéculation, sans avoir ni à risquer les capitaux de l'Etat, ni ceux qu'il doit à son économie. Il a de plus employé la médiocrité bien intentionnée, ou la jeunesse inexpérimentée, et les a associées dans un degré inférieur, bien entendu, à son bénéfice. Vous voulez que l'ouvrier s'élève par son mérite, spécule comme un entrepreneur: voilà un moyen simple, qui ne coûte ni à l'Etat ni à lui, qui ne compromettra ni le trésor, ni ses petites économies. Vous voulez qu'il devienne maître à son tour: voilà un moyen sûr, bien gradué, car il finit par avoir dit, quinze et jusqu'à cent ouvriers sous sa direction. Vous voulez qu'il soit associé au bénéfice du capital: voilà un moyen certain, car un ouvrier qui gagne 6, 8, 12 fr. par jour, quelquefois 20, sans courir de chances, quoi qu'il arrive du commerce de son maître, est associé certainement aux bénéfices du capital, sans être exposé au partage des pertes. Vous voulez enfin une organisation du travail: en voilà une toute trouvée, toute facile, qui combine ensemble l'ouvrier jeune, l'ouvrier médiocre, l'ouvrier habile, et qui est tout à la fois un système d'éducation, de surveillance, de rémunération exactement proportionnel au travail produit. Elle existait et vous l'avez détruite! O bienfaiteurs des ouvriers, applaudissez-vous de votre génie créateur!

On a détruit ce moyen, et pourquoi? Parce qu'il était, dit-on, *l'exploitation de l'homme par l'homme*. Comme s'il y avait un moyen quelconque de faire concourir les hommes les uns avec les autres, sans qu'ils gagnassent les uns par les autres, le banquier par l'entrepreneur, l'entrepreneur par le maître-ouvrier, le maître-ouvrier par l'ouvrier, l'ouvrier par le manœuvre, tous par tous, mais tous suivant leur mérite à chacun, à moins qu'on ne veuille l'égalité absolue des salaires, ce qui suppose l'égalité des facultés, des besoins, et surtout des produits, ce qui ramènerait bientôt la totalité des travailleurs à ne travailler qu'autant que les plus paresseux et les moins habiles, au lieu de tendre tous à travailler comme les plus laborieux et les plus habiles, ce qui, loin d'être une amélioration, serait certainement une aggravation de la situation générale, car moins il y a de pain, de viande, de chaussure, de vêtement, moins il y en a pour tous, et particulièrement pour les plus pauvres.

Voulez-vous savoir encore à quelle classe d'ouvriers on a sacrifié le travail à la tâche, à titre d'*exploitation de l'homme par l'homme?* A la classe des ouvriers à la journée, qui n'obtenaient pas des commandes à la tâche, parce qu'on général on ne les en jugeait pas dignes. La médiocrité jalouse a donc été écoutée au détriment de l'ouvrier jeune, de l'ouvrier habile, et c'était même la médiocrité paresseuse, car la médiocrité laborieuse trouvait souvent de l'emploi auprès de l'ouvrier *marchandeur*, et un supplément de paie, quand elle inspirait confiance à ce juge, le meilleur de tous, puisqu'il la faisait travailler sous ses yeux. Cette fois, comme toujours, on a, sous prétexte d'humanité, immolé les bons ouvriers aux mauvais.

O les plus inconséquents des hommes! vous voulez que l'ouvrier devienne entrepreneur: il peut l'être, il le peut sans spéculer, ni aux dépens de l'Etat, ni aux dépens de ses économies, et dès qu'il l'est devenu, vous le détentez, vous l'appelez *marchandeur*, indigne tyran qui exploite l'homme! Vous vantez le travail comme la plus sainte des vertus! Vous voulez que l'homme travaille, qu'il s'applique, qu'il gagne, qu'il prospère, et quand il vous a obéi, qu'il a réussi, qu'il a spéculé heureusement dans les limites qui lui conviennent, vous l'appelez usurpateur, tyran du prolétaire! Oui, pour vous plaire, il faut n'avoir pas réussi!

Et voyez comme la fin couronne l'œuvre! Le lendemain du jour où le travail à la tâche était aboli, les bons ouvriers étaient découragés, les mauvais ne gagnaient pas plus, et les jeunes demeuraient sans ouvrage. Dans les ateliers de menuiserie surtout, où se trouve plus complètement réalisée la combinaison qui place les commençants sous le patronage des *marchandeurs*, les jeunes ouvriers venaient implorer du travail, que le maître ne pouvait plus leur donner. Il a fallu pourtant revenir à ce que la nature des choses commandait, et le *marchandage*, ou travail à la tâche, a été rétabli presque partout. Seulement on a recours à un mensonge; les compagnons du *marchandeur* s'appellent associés, et l'on a ainsi annulé le décret émané du Luxembourg, dans des jours de vanité et de déraison.

Maintenant voulez-vous savoir la cause, non pas unique, mais principale du non-succès assuré de toute association tentée, ou à tenter? C'est le découragement, le défaut de zèle des ouvriers ramenés du travail à la tâche au travail à la journée, et indemnisés seulement par quelques suppléments de paye assez indéterminés, et d'une rentrée incertaine. Dans l'association, en effet, l'ouvrier n'a pour stimulant que le succès d'une vaste entreprise, pouvant réussir ou ne pas réussir, ne devant donner des bénéfices qu'à la fin de l'année, si toutefois elle en doit donner, dépendante par conséquent des mille et mille accidents du commerce, tandis que, dans le travail à la tâche, l'ouvrier a un bénéfice certain, infaillible, dépendant de son habileté seule, et surtout très prochain, puisqu'à la fin de la quinzaine ou du mois, sa besogne achevée, il est assuré de toucher le prix de ce qu'il a fait. Ici, le socialisme retrouve tous les inconvénients du communisme, puisque le but, pour être trop éloigné, cesse d'attirer les yeux et de passionner le cœur. Ainsi l'association manque de capital, de direction, d'activité, et, lorsque l'industrie avec les fonds fournis par elle-même, avec l'autorité du propriétaire, avec l'ardeur du travail à la tâche, gagne à peine de quoi rémunérer le capital, de quoi récompenser l'entrepreneur, quelquefois ruine l'un et l'autre, on aurait trouvé à payer le capital, puis à réserver une part pour l'enfance, une part pour la vieillesse, une part pour les mauvais jours. Ah! je souhaite que jamais le pauvre ne soit réduit à vivre sur de tels bénéfices!

Il est vrai que le système n'est pas complet, que je lui fais tort en lui refusant son complètement, la suppression de la concurrence. Si, en effet, l'industrie ne prospère pas, c'est, dit-on, parce que l'affreuse concurrence qu'elle se fait à elle-même la mine, la réduit aux abois, l'oblige à dévorer ses propres entrailles. L'association proposée, au contraire, ne doit pas avoir lien des ouvriers aux ouvriers seulement, mais des associations d'ouvriers à d'autres associations, de manufacture à manufacture, d'industrie à industrie, et probablement aussi de nation à nation, de continent à continent, de l'Europe à l'Amérique, de l'Amérique à l'Inde! Ce beau phénomène se réaliserait-il seulement de nation à nation, ce serait déjà fort merveilleux, et je conviens qu'à ces conditions l'entreprise la plus paresseusement servie, pourrait vivre, et très bien vivre. Il suffirait d'avoir fixé le prix des produits au-dessus des décisions de l'association universelle.

Je n'aurais pas traité du système de l'association d'une manière complète, si je n'avais pas examiné cette chance de faire réussir le système, chance, la seule, mais certaine si elle se réalisait. C'est le devoir qui me reste à remplir, et que je remplirai brièvement. J'ai peur, cependant, que, même avant de commencer, les gens de bon sens n'aient, pas plus de confiance que je n'en ai moi-même dans cette chance extrême. Toutefois, examinons avec une patience inaltérable, même les plus étranges des inventions. Il n'y a pas, dans le temps où nous vivons, une seule erreur à dédaigner.

CHAPITRE VII.

DE LA SUPPRESSION DE LA CONCURRENCE.

Que la concurrence est la source de toute amélioration dans le sort des classes pauvres, et que, la concurrence écartée, il ne resterait que le monopole au profit des ouvriers associés, au détriment de ceux qui ne le seraient pas.

La concurrence est, dit on, un principe abominable, avec lequel rien ne peut prospérer, pas plus l'association que tout autre système de travail, qui fait de l'industrie un combat à mort, de la découverte d'une machine nouvelle un moyen de destruction, car, à peine inventée, l'auteur, en produisant mieux, plus vite, s'en sert pour détruire des populations entières d'ouvriers et d'entrepreneurs. Voyez, en effet, depuis cinquante ans, les ravages du génie des découvertes! L'auteur de la machine à filer le coton a ruiné l'Inde, ce qui nous touche peu, mais il a fait aussi mourir de faim des milliers d'Européens. La machine à filer le lin, bienfait que Napoléon avait promis de payer un million, est enfin imaginée, transportée sur le continent, et elle a réduit à la famine une partie du peuple belge, et elle en fait autant en Flandre et en Bretagne. Les chemins de fer, ce moyen merveilleux de communiquer, ruinent les bateliers des canaux et des rivières, et atteignent déjà les matelots voués au cabotage. L'éclairage au gaz, ce moyen non moins merveilleux de remplacer dans nos rues la lumière du jour pendant la nuit, a ruiné l'un des principaux produits agricoles. La vapeur, ce grand bienfait de la Providence, a conduit à la mort par la misère une masse innombrable d'ouvriers. Enfin, il n'y a pas un bien qui ne s'introduise dans le monde sans y commettre d'affreux ravages, parce que ce bien, l'homme s'en empare, pour le changer en une arme de combat, grâce à cette abominable concurrence, qui a converti toutes les industries en un champ clos où le plus faible doit périr. A cela il faut substituer la fraternité, c'est-à-dire l'association.

Eh bien! ici, comme précédemment, je vais au même sophisme opposer la même réponse. J'avais dit, à propos du théâtre de Cicéron: Aimeriez-vous mieux que le théâtre n'existât pas? Je dirai: Aimeriez-vous mieux que la découverte ne fût pas faite, car, sans la rivalité, on n'aurait pas songé à la faire? Vous verrez que cette réponse est encore la bonne, et que, si elle se répète, c'est que le sophisme se répète aussi. Il s'agit toujours en effet d'étouffer les facultés de l'homme pour n'en pas souffrir.

Pour moi, je ne comprends pas deux hommes à côté l'un de l'autre, travaillant à la même chose, sans que la concurrence s'établisse à l'instant, c'est-à-dire sans que l'un fasse plus ou moins bien que l'autre, et dès lors ne gagne davantage ou pas autant. Allez-vous arrêter celui qui travaille mieux ou plus vite, et lui dire: Mon ami, contenez vous de peur de surpasser votre voisin. — Ce discours serait passablement ridicule, mais il est indispensable que vous le teniez, et que vous soyez écouté, sans quoi le laborieux concurrent persistera, et commettra le crime de rivalité heureuse. Le principe consisterait donc à renfermer l'ardeur des hommes dans une certaine limite, à trouver de plus la limite, et à la rendre obligatoire. Mais comme on craint de trop produire, il faudrait non pas la fixer d'après les facultés du plus fort, mais d'après celles du plus faible, supprimer tous les excès de travail que se permet l'homme laborieux ou habile, et on dirait au genre humain: Frères, ne vous surpassez pas les uns les autres, contenez votre ardeur indiscrète et fatale. Ainsi, pas trop de blé, pas trop de vin, pas trop d'étoffe, pas trop de maisons, etc... On empêcherait par, ce moyen, les houillères du Nord de porter préjudice aux houillères de Saint-Etienne, celles de Saint-Etienne de faire tort à celles d'Alais; on empêcherait les fabricants de drap d'Elbeuf et de Louviers de nuire à ceux de Lodève, les filateurs de Rouen de nuire à ceux de Mulhouse; on empêcherait le chemin de fer du Nord de désoler le canal de Saint-Quentin. On laisserait vivre tout le monde en paix. Miltiade n'empêcherait plus Thémistocle de dormir; le génie d'Hérodote n'exciterait plus celui de Thucycide, Alexandre ne porterait plus dans une cassette de cèdre le récit des exploits d'Achille; César enfin ne pleurerait plus en voyant une statue de ce même Alexandre? Fort bien, mais en guérissant les insomnies du genre humain, ne craindriez-vous pas de l'avoir jeté dans le sommeil de la mort?

(*La suite prochainement.*)

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Jeudi 23 *Novembre* 1848. — (Représentation nº 69.)

LE PHILTRE,

grand-opéra en deux actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

Précédé de:

ELLE EST FOLLE,

vaudeville en deux actes, par M. Mélesville.

On commencera à 7 heures.

—

Samedi 25 *novembre*. La cinquième représentation (demandée) de:

GUILLAUME D'ORANGE

OU

L'UNION D'UTRECHT,

grand-opéra en quatre actes et sept tableaux, arrangé pour la scène française par M. Auguste Clavareau, musique de M. Carl Eckert.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MARDI 21 NOVEMBRE. — Les fonds hollandais continuent leur marche ascendante; encore aujourd'hui leur cours a subi une hausse considérable.

En fonds étrangers les russes étaient plus recherchés. Les autres n'ont éprouvé presqu'aucune variation.

ROTTERDAM, MARDI 21 NOVEMBRE. — La hausse continue dans les fonds hollandais qui ont trouvé aujourd'hui un placement facile. Le 2 1/2 % belge était également plus demandé. Il en était de même des ardoins esp. Les 2 1/2 % mét. autr. étaient plus offerts.

PARIS, LUNDI 20 NOVEMBRE. — Nos fonds montrent de la fermeté, et les dispositions paraissent meilleures. Il s'est fait encore aujourd'hui un escompte assez important (72,000 de rentes 5 %) et ces escomptes qui se renouvellent chaque jour commencent à intimider les spéculateurs à la baisse. Il n'a circulé aucun bruit et les affaires ont été, du reste, assez calmes. Les opinions diverses pour le choix du président de la république commencent à se dessiner nettement à la bourse. La haute banque, les gros capitalistes, les hommes d'ordre, et un mot, voteront pour le général Cavaignac, ceux qui, au contraire, vendent dans l'espérance de désordres, les spéculateurs sans consistance, et c'est malheureusement le plus grand nombre, choisiront pour leur candidat Louis Bonaparte.

Au comptant, le 5 % ouvert à 64.30 est retombé ensuite à 64.15 pour revenir à 64.55, retourner à 64.15 et finir à 64.30, en hausse de 35 c. sur samedi. Le 3 % a varié entre 41.40 et 41.65, il ferme à 41.55, en hausse de 15 c. L'emprunt a fait 64.05 au plus bas et 64 20, au plus haut et dernier cours, en hausse de 30 c. Les actions de la banque de France sont remontées de 5 fr. à 1325. Les actions de la caisse hypothécaire ont été faites à 97.50.

Chemins de fer. — Il y avait en général de la fermeté. L'Orléans et le Hâvre sont montés de 5 f; le Nord de 2.50; et le Bâle et le Centre, de 1.25. Le Versailles (rive gauche) à 95, a baissé de f. 1 25; la rive droite a été faite à 102.50, et le Montereau à 100. Le Marseille, le Strasbourg, le Tours à Nantes et le Lyon n'ont pas varié.

Fonds étrangers. — Le 5 % belge (1840), est monté de 1/4 % à 76 3/4, et le 5 % (1842), de 3/8 % à 76 7/8: le 4 1/2 % reste au contraire, en baisse de 1/8 % à 71 1/2. Il y a hausse de 50 c. sur la rente de Naples à 77.50 et de 7/8 % sur l'emprunt romain à 63 7/8; et baisse de 5 f. sur celui du Piémont à 830, le 3 % extérieur d'Espagne à 23 1/2 n'a pas varié.

A terme: Le 5 % a varié de 64.05 à 64.30, dernier cours en hausse de 35 c. sur samedi; le 3 %, de 41.35 à 41.80, dernier cours, en hausse de 40 c.; et l'emprunt de 64.05 à 64 25, en hausse de 25 c. Le chemin du nord a été fait de 338.75 à 340, en hausse de 3 75.

ANVERS, MARDI 21 NOVEMBRE. — 2 heures. — Peu d'affaires. — Fonds belges 5 % 77 1/2 % P.; dº 4 1/2 % 72 % P.; dº 2 1/2 % a été traité à 39 1/4, 3/16, et reste 39 3/16 % A.

Fonds espagnols: 5 % 9 1/16 % A., et 9 1/8 % P. dº 3 % dette intérieure 17 11/16 % A. et 17 3/4 % P.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 39 1/8 % et P.

BERLIN, LUNDI 20 NOVEMBRE. — Les transactions en actions de chemins de fer, étaient assez animées aujourd'hui et leur cours, ainsi que celui des actions de la Banque et des obligations d'Etat ont éprouvé une amélioration notable.

VIENNE, VENDREDI 17 NOVEMBRE. — Les opérations en fonds publics et actions de chemins de fer étaient peu actives aujourd'hui; la tendance a été faible vers la clôture de la Bourse

MADRID, MARDI 14 NOVEMBRE. — 3 % 19 1/4 P. (après la bourse 19 1/8, 1/16 à 1/8 A.) — 5 % 9 1/2 P. (après la bourse 9 1/4 à 3/8 A.) — Dette sans intérêt 3 1/2 P. (après la bourse 3 3/8 A.) — Coupons 5 1/2 A. — Vales non consolidés, 6 P. — Dette nég. 5 % 5 3/4 A. — Billets du trésor 74 A. 76 P. — Banque de St-Ferdinand, 42 A., 41 P. — Changes: Paris 5-5 A. 5-4 P.; Londres 48-40 P.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 21 NOVEMBRE.

Dette act... 2½	46⅝	Dito.......... 3	24⅝	Certific. dit... 6	58⅝
Dito dito...... 3	55⅛	Dº Int. à 6 m. 3	17⅞	Pologne Cert. 4	
Dito en liq.... 3		Coup. Ardoin.	5 9/16, ¼	Lots Pol. fl. 800	
Dito dito...... 4	71⅝	Passive........		Dito d° fl. 500	
Emp des I.-O. 4	70⅛, ⅜	Deferred.......		Amér. Phil. B. 6	
S. d'Am..... 3½	71½	Dett. diff. à P.	2⅝, 11/16	Dito Act. de B.	
Soc. de C... 4½	137	Portug. à Lº. 3		Autr. Mét. ... 5	66⅜, ⅝
Lac de Harl. 5		Dito dito...... 4	24	Dito.......... 2½	34⅞
C. de fr du R. 4½	76½, ⅝	Dº int. à 1 Conto		Dito.......... 4	
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope. 5	98⅝	Brés.......... 5	75½
Dito.......... 4½	86⅝	Dito dito...... 5	98½	Dito 1843...... 5	
Belgique.... 4½		Certific. dito. 5	88½	N. Mexic....... 5	19½
Dº Rothsch. 2½	37⅛	Dito dito...... 4	77⅝	Peru.......... 6	21½
Esp. Ard. 85 l. 5	9⅛	Bill. Stieglitz. 4	76⅞, 77	Grenade........ 1	11⅝
Dito de 510 l. 5	9⅛	Cert. à Hamb. 5		Venez......... 2¼	
Dito Pièc. c. 5	8 13/16	Insc. au gr.-l. 6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 21 NOVEMBRE.

PAYS-BAS.—Dette activ.	2½	%	46 5/16	ESP. — Ard. int. L. 510	5	0/0	
Dito dito	3	»	54⅝	RUSSIE. — Emprunt	5	»	
Dito dito	4	»	71⅛	Stieglitz.	4	»	77½
ESP. — Ard. de L. 170.	5	»		AUTRICHE.—Certi. Mét.	2½	»	34⅞

BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE.

3 p.c. au compt	41 55	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	41 80	» 2½ 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	64 20	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	101 50
» fin cour.	64 25	Esp. dette act.		» » r. g.	95
5 p.c. au compt	64 30	» différée...		» Orléans....	572 50
» fin cour.	64 30	» nouv. 3 p.	23½	» Rouen......	345
Banq. de Franc	1325	» dette int.		Paris Nord.....	340
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	77 50	» Strasb...	325
Belg. 5 p. 1840	76¾	RomeEm. 1844	63⅞	» Lyon.....	355
» 5 p. 1842	76⅞			Zinc. Vieille Mt.	
» 4½ 1844	71½			» Gr. Montag.	

BOURSE D'ANVERS DU 21 NOVEMBRE.

BELG. C de la bq. B. . 2½		AUTR. Métal. 5		Dette diff. 1831	
Cert. de la soc. g. R. . . 2½	39¼, ⅛	Dito 2½		Dito pass. 1834	
Emprunt. . 3		Lº/250 E. 1839	512 P	RUSSIE. Emp. à Ams. H. Cº 5	
Dito. 4		Dito de f 500.		Dito dº nouv. 5	
Dito. . . . 4½	72 P	POL. Lº de f 300	340	PRUSSE. Dito f. à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	77⅜, ½ P	Dito de f 500.	256	NAP. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5		BADE. Lots de f 50 1840. .		ETAT ROMAIN. 5	
HOLL. Dº act. 2½		Dito 1845. . .			
		ESP. Ep. 1834 5	9⅛ P		

BOURSE DE BERLIN DU 20 NOVEMBRE.

Obligat. . 3 1/2	74, 74½	Ch Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.).	101⅝ 102¼	Obl de la S.C.M.	91½, ⅝ P	Lots de Pol. 500	67
Dito Stiegl. 4	82¼ A	Banque de Prus	85¼ P	Dito 300	94½, 95
Ch. de fer rhén.					

BOURSE DE FRANCFORT DU 20 NOVEMBRE.

Métaliques . . 5	68⅛, ⅝	Métalliq. 2 1/2	35⅝ à 36	Emp 1839 fl 250	78½, 79⅛
» . . 4	54½, 55½ P	Banque.......	1125 1140	Hollande. 2 1/2	44⅝ à 45⅝
» . . 3		Emp 1834 fl 500	117, 118	Espagn. d. int.	17⅛ à ⅜

BOURSE DE VIENNE DU 17 NOVEMBRE.

Métalliques. . 5	77½, ⅝ A	Emprunt 1834.	129, 130	Act. de la Banq.	1070, 1075
» . . 4		» 1839.	88, 90	Lots de 500 fl.	
» . . 3		Ch. de fer Milan.	65, 66	Dito de 250 »	
» 2 1/2	40, 41	» du Nord.	97½, ⅝		

CHANGES D'AMSTERDAM DU 21 NOVEMBRE.

Paris 2/m......	56 A	Naples 2/m.....	76 A	Londres court.	12 A
court....	56⅝ P	Vienne 6/S.....	31⅛ A	2/m...	11.95 A
Madrid 3/m...	230 A	Francfort 6/S..	98½ A	Hamb. court...	34 13/16 A
Lisbonne 3/m.	41 A	S-Pétersb. 2/m.	183 P	2/m...	34 [illegible] A
Gênes 2/m......	45 A				

CHANGES D'ANVERS DU 21 NOVEMBRE.

Amsterdam cᵗ.	¼ % av. A	2/m.		Francfort cᵗ. .	210⅝ A
2/m.		Londres court.	25,50, 25	2/m.	
Rotterdam cᵗ..		2/m.	(52½ P	Escompte. . .	4 % A
2/m.		Hambourg cᵗ.	186 A		
Paris court . .	⅛ % av. A	2/m.			

CHANGES DE BERLIN DU 20 NOVEMBRE.

Amst. court. .	143⅜, ⅝ A	Hamb. 2/m.	150⅝	Vienne 2/m...	92½
2/m. . .	142⅝ A	Londres 3/m.	6.25⅝	Francf. 2/m...	56.20
Hamb. court...	150⅝	Paris 2/m.	81 1/12	St-Petb. 3/S....	106⅛

CHANGES DE VIENNE DU 17 NOVEMBRE.

Amsterdam...	155 A	Francfort....	111½, 111¼ a	Londres....	11, 12, 11, 10
Augsbourg....	111½ P	Hambourg...	163¼, 162⅞ a	Paris........	132, 131½ A

CHANGES DE FRANCFORT DU 20 NOVEMBRE.

Amsterd. court	100⅞ à 101 p	Hamb. court...	88⅛ P	Paris court....	94¾, 95 A
2/m...	100¼ A	2/m...	88 A	3/m...	
Berlin court...	105¼ A	Londres court.	121⅛ A	Vienne court..	107⅜
3/m...		2/m...	120⅝ A	3/m...	

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, MERCREDI 22 NOVEMBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	2½	0/0	47 [illegible]
	Dito dito	3	»	55 [illegible]
	Dito dito	4	»	[illegible]
ESPAGNE —	Ardoins de L. 510.	5		[illegible] 5/16
	Dito intér. L. 510	3		[illegible] 18 1/8
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816. .	5		[illegible] 99
AUTRICHE. —	Obligat. Métalliques.	2½	»	35 1/8

LA HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui*, Nº. 75.